



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

| | |
|--|--|
| Identification de la préparation | Cartouche d'impression jaune HP Color LaserJet CE262A-AC |
| Utilisation de la substance/préparation | Ce produit est une préparation de toner jaune utilisée dans les imprimantes série HP Color LaserJet CP4525, CP4025. |
| N° version | 01 |
| Date de révision | 06-Avr-2011 |
| Identification de la société | Hewlett Packard Belgium B.V.B.A./S.P.R.L Luchtschipstraat 1, Rue de l'Aéronef 1140 Brussel/Bruxelles België/Belgique Téléphone 32 2 729 71 11 |
| | Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 070 245 245 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets aigus sur la santé

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec la peau | Irritation cutanée peu probable. |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer une légère irritation passagère. |
| Inhalation | L'exposition à une grande quantité de poussière de toner peut provoquer une légère irritation de l'appareil respiratoire. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas l'inhalation de quantités excessives de poussière. |
| Ingestion | Faible toxicité aiguë. L'ingestion est une voie d'exposition mineure dans les cas d'utilisation prévus. |

Effets potentiels sur la santé

| | |
|---------------------------------------|--|
| Mode d'exposition | Les voies d'exposition potentielles dans des conditions normales d'utilisation sont le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation. |
| | Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition majeure. |
| Effets chroniques sur la santé | L'inhalation prolongée de quantités excessives de tout type de poussière peut provoquer des dommages pulmonaires. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas l'inhalation de quantités excessives de poussière. |
| Caractère cancérogène | Aucun des ingrédients n'a été classé comme carcinogène par l'UE, l'IARC, le MAK, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH. |
| Autres informations | Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la norme OSHA CFR 1910.1200, ni selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements. |
| | Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE) 1907/2006. |

Classification

| | |
|-------------------------------------|---|
| Dangers physiques | Non classé comme présentant un risque physique. |
| Dangers pour la santé | Non classé comme présentant un risque pour la santé. |
| Dangers pour l'Environnement | Non classé comme présentant un risque pour l'environnement. |

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Composants | N° CAS | Pourcentage | No.-CE | Classification |
|----------------------------------|-------------------|-------------|--------|----------------|
| Copolymère d'acrylate de styrène | Secret commercial | < 85 | | |

| | | | |
|----------------|-------------------|------|-----------|
| Cire | Secret commercial | < 10 | |
| Pigment | Secret commercial | < 5 | |
| Silice amorphe | 7631-86-9 | < 2 | 231-545-4 |

4. PREMIERS SECOURS

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|---|
| Point d'éclair | Sans objet |
| Matériel/instructions de lutte contre l'incendie | Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique. |
| Moyen d'extinction approprié | CO2, eau, poudre sèche ou mousse |
| Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité | Aucun. |
| Risques inhabituels de feu & d'explosion | A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air |
| Méthodes particulières d'intervention | Aucun n'est établi. |
| Produits de combustion dangereux | Monoxyde de carbone et gaz carbonique. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

| | |
|---|---|
| Précautions individuelles | Réduire au maximum la production et l'accumulation de poussière. |
| Précautions en matière d'environnement | Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées. Voir également la section 13, Procédures d'élimination |
| Autres informations | Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur. Utiliser un aspirateur doté d'un moteur antidiéflagrant. Une poudre fine peut former des mélanges air-poussière explosifs. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------|---|
| Manipulation | Tenir hors de portée des enfants. Eviter l'inhalation de poussière et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes. |
| Stockage | Tenir hors de portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique. Entreposer loin de produits fortement oxydants. Entreposer à température ambiante |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|---|---|
| Autres données d'exposition | USA OSHA (TWA/PEL): 15 mg/m ³ (Poussière Totale), 5 mg/m ³ (Fraction Respirable) ACGIH (TWA/TLV): 10 mg/m ³ (Particules Inhalables), 3 mg/m ³ (Particules Respirables) Silice amorphe : OSHA Etats-Unis (TWA/PEL) : 20 mppcf 80 (mg/m ³)/%SiO ₂ , ACGIH (TWA/TLV) : 10 mg/m ³ TRGS 900 (Luftgrenzwert) - 10 mg/m ³ (Einatembare partikel), 3 mg/m ³ (Alveolengängige fraktion), UK WEL : 10 mg/m ³ (poussière respirable), 5 mg/m ³ (poussière inhalable) |
| Contrôles de l'exposition | Utiliser dans une zone correctement ventilée. |
| Contrôle de l'exposition professionnelle | |
| Général | Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|---|
| Aspect | Poudre fine |
| État physique | solide |
| Formule | solide |
| Couleur | Jaune |
| Odeur | Légère odeur de plastique |
| Seuil de perception de l'odeur | Non disponible. |
| pH | Sans objet |
| Point d'ébullition | Sans objet |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume | Ininflammable |
| Pression de vapeur | Sans objet |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau | Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non disponible |
| Viscosité | Sans objet |
| Densité de la vapeur | Non disponible. |
| Taux d'évaporation | Sans objet |
| Point de fusion | Non disponible. |
| Point de congélation | Non disponible. |
| Température d'autocombustion | Sans objet |
| densité | 1 - 1.2 (H ₂ O = 1) |
| Point de ramollissement | 80 - 130 ° C (176 - 266 ° F) |
| Pourcentage de composés volatils | 0 % évalué |
| COV | Non disponible. |
| Autres informations | Température de décomposition : > 200 ° C |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Situations à éviter | Tambour d'impression: Exposition à la lumière |
| Produits de décomposition dangereux | Monoxyde de carbone et gaz carbonique. |
| Stabilité | Stable dans des conditions normales de stockage. |
| Produits à éviter | Oxydants puissants |
| Polymérisation dangereuse | Ne se produira pas. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| Toxicité orale | DL50/orale/rat >2000mg/kg; (OCDE 401); Non nocif.. Non classé pour toxicité orale aiguë selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE. |
| Caractère cancérogène | N'est pas un cancérogène connu ni suspecté selon la monographie de l'IARC, le NTP, les règlements de l'OSHA (Etats-Unis), la Directive européenne, ou la Proposition 65 (Californie). |
| Toxicité à l'inhalation | Aucune information disponible. |
| | Non classé pour toxicité aiguë à l'inhalation selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements. |
| Sensibilisation cutanée | Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements. |
| Toxicité chronique | Aucune information disponible. |
| Sensibilisation | Non classé comme élément sensibilisant selon la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements et la norme HCS de l'OSHA (Etats-Unis). |
| Mutagénicité | Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium) |

| | |
|----------------------------|---|
| Reproductivité | Non classé comme toxique par la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements, par la Proposition 65 (Californie) ni par le DFG (Allemagne). |
| Autres informations | Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité LL50: > 1000 mg/l, Truite arc-en-ciel, 96.00 Heures

Autres effets nocifs Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions pour l'élimination Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Autres informations Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage

Contient

Cire, Copolymère d'acrylate de styrène, Pigment, Silice amorphe

Informations sur la réglementation

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

Clause de non responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Date de publication

06-Avr-2011

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):

Informations relatives au fabricant

Hewlett-Packard Company
11311 Chinden Boulevard
Boise, ID 83714 USA
(Ligne directe) 1-503-494-7199
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

| | |
|--|--|
| ACGIH | Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux |
| CAS | Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) |
| CERCLA | Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation) |
| CFR | Code de Réglementation Fédérale |
| COC | Cleveland Open Cup |
| DOT | Ministère des Transports |
| EPCRA | Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information) |
| IARC | Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail) |
| TPN | Programme National de Toxicologie |
| OSHA - Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail | Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail) |
| PEL limite d'exposition autorisée | Limite d'Exposition Admise |
| RCRA | Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources) |
| REC | Recommandé |
| REL | Limite d'Exposition Recommandée |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act) |
| STEL limite d'exposition à court terme | Limite d'exposition à court terme |
| TCLP | Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation) |
| Vle | Seuil Limite |
| TSCA | Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques) |
| COV | Composés Organiques Volatils |